

Le 25 mars 2010

Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique pour une éolienne à SAINT-VITH

Conformément à l'article R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er}, § 1^{er}, alinéa 2 du CWATUP ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

1. CONTEXTE DU PROJET

Brève description du projet : Implantation d'une éolienne en extension du parc de quatre éoliennes autorisé

Demande : Permis unique

Localisation : au lieu-dit « Ober-Emmels » à Saint-Vith

Situation au plan de secteur : Zone agricole

Demandeur : WindFarm, Eupen

Auteur de l'étude : CSD, Namur

Autorités compétentes : Fonctionnaire technique et Fonctionnaire délégué

Date de réception du dossier : 04 mars 2010

2. AVIS

2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er} du CWATUP

La CRAT remet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

La CRAT estime que la construction d'une cinquième éolienne n'aura pas d'incidence supplémentaire significative sur l'environnement par rapport au parc de quatre éoliennes déjà autorisé.

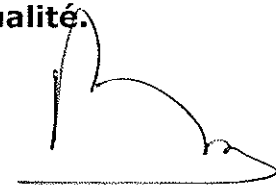
La Commission souligne que l'ajout d'une cinquième éolienne permettra une optimisation de l'utilisation du potentiel éolien local.

La CRAT relève également que le projet conduira à l'amélioration de la perception visuelle de l'ensemble du parc éolien. La construction de l'éolienne 4 permettra effectivement de combler la lacune visuelle qui serait apparue entre les éoliennes 3 et 5, tout en s'inscrivant dans la courbe des quatre éoliennes déjà autorisées.

Enfin, la CRAT constate que, comparativement au premier projet de parc éolien sur lequel elle a remis un avis en date du 26 juin 2009, les incidences de l'éolienne 4 sur l'Emmelsers Wald seront réduites, l'éolienne du présent projet étant davantage éloignée de la lisière forestière.

2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.



Philippe BARRAS,
Président